

## Tarifs des prestations de maintien à domicile à compter du 1er septembre 2025

Il n'y a pas de frais d'adhésion, de gestion, ni de résiliation.

### Aide à Domicile :

- 26.80 €/H
- Avec prise en charge APA : Tarif de base 23,50 €/H

### Repas livrés à domicile :

Barème appliqué selon le revenu brut global figurant sur l'avis d'imposition

Tarif minimum	Tarif maximum
2.08 € le déjeuner	9.43 € le déjeuner
0.83 € le dîner	3.35 € le dîner
0.62 € le portage	3.69 € le portage

### Télé – assistance :

Personne non imposable	Personne imposable
Transmetteur à domicile : Gratuit	Transmetteur à domicile : 2,88€/mois soit 8.64€ par trimestre
Téléassistance mobile géolocalisable 5.94€/mois soit 17.82€ par trimestre	Téléassistance mobile géolocalisable 8.44€/mois : soit 25.32€ par trimestre
<u>Options possibles à ajouter à l'abonnement de base :</u>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Boitier à clés : 48.98 € (une seule facturation)</li> <li>• Détecteur de chute : 3 €/mois soit 9€ par trimestre</li> </ul>	

### Transport à la demande :

Destination	Aller simple	Aller-retour
Antony	5€	10€
Bourg La Reine, Sceaux, Châtenay- Malabry, Fresnes, L'Haÿ-Les-Roses, Massy, Verrières-Le- Buisson, Wissous	7€	14€
Hôpital Béclère (Clamart)	9€	18€

Un devis est établi gratuitement pour toute prestation supérieure ou égale à 100 € par mois.

Il est possible de bénéficier d'une réduction d'impôt égale à 50% des dépenses, dans la limite d'un plafond révisable chaque année. Les conditions peuvent changer : renseignez-vous auprès de votre centre d'impôts.

Une facturation mensuelle (trimestrielle pour la téléassistance) et une attestation fiscale annuelle sont adressées aux bénéficiaires.